



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Thaïlande entre dans une nouvelle phase d'allègement pour le secteur du tourisme

Entrée à Phuket totalement exempte de quarantaine

Berne, le 7 octobre 2021– Depuis le début du mois d'octobre, les voyageurs entièrement vaccinés peuvent plus aisément se rendre en Thaïlande. Les conditions d'entrée ont en effet été assouplies par le raccourcissement des périodes de quarantaine : désormais, les voyageurs entièrement vaccinés peuvent voyager dans le pays après une période de quarantaine de sept nuits seulement. En revanche, les destinations de Phuket, Koh Samui et certaines parties de Phang-nga et Krabi peuvent être parcourues sans aucune quarantaine, dans le cadre du programme *Sandbox*.

Depuis le 1er octobre, les personnes entièrement vaccinées (avec un vaccin approuvé par l'état de la Thaïlande) peuvent voyager dans tout le royaume, après une période de quarantaine de sept nuits seulement dans des hôtels certifié SHA+, au lieu des quatorze précédentes. Sont approuvés pour cette procédure les vaccins de Biontech-Pfizer et Moderna administrés en Suisse. L'entrée avec une vaccination croisée est également possible. La vaccination doit avoir eu lieu minimum 14 jours avant l'entrée dans le pays. Deux tests PCR doivent être effectués le jour de l'arrivée ainsi qu'entre le sixième et le septième jour. Les enfants de moins de 18 ans qui n'ont pas été vaccinés doivent être accompagnés d'une personne vaccinée pour que la réglementation simplifiée soit applicable. Pour les voyageurs non vaccinés ou non entièrement vaccinés, une période de quarantaine de dix nuits s'applique lors d'une entrée par voie aérienne et de 14 nuits lors d'une entrée par voie terrestre.

Des réglementations spéciales s'appliquent aux régions sont Phuket et Koh Samui, ainsi qu'à certaines parties de Phang-nga (Khao Lak et Koh Yao) et Krabi (Koh Phi Phi, Koh Ngai et Railay Beach) dans le cadre du programme *Sandbox*. **Les personnes**

entièrement vaccinées peuvent se rendre dans ces régions sans quarantaine et peuvent se déplacer librement dans les zones désignées. Pour les régions du programme Phuket-Sandbox et les zones mentionnées de Phang-nga et de Krabi, les personnes entièrement vaccinées doivent séjourner dans des hôtels certifiés SHA+ pendant sept nuits et effectuer deux tests PCR pendant leur séjour, mais elles sont exemptées de quarantaine, pour autant que le résultat du premier test (réalisé immédiatement après leur arrivée à l'hôtel) soit négatif. La poursuite du voyage vers une autre destination du programme Sandbox est possible après sept nuitées dans l'une de ces régions. À partir du 1er novembre 2021, cette réglementation sera étendue à l'ensemble de la province de Phang-nga ainsi qu'à l'ensemble de la province de Krabi.

Les directives suivantes s'appliquent au programme Sandbox pour la destination de Koh Samui : les personnes entièrement vaccinées ne doivent passer qu'une nuit dans les hôtels certifiés SHA+ de Koh Samui et se soumettre à deux tests PCR pendant leur séjour (en fonction de la durée). Ces voyageurs sont exemptés de quarantaine dès le premier résultat négatif du test (réalisé directement après leur arrivée à l'hôtel). Cette première nuit passée à Koh Samui, la poursuite du voyage vers Koh Phangan et Koh Tao est possible, dans le cadre du plan de Koh Samui.

Vous trouverez de plus amples informations sur les conditions d'entrée, notamment sur la manière de postuler pour obtenir le certificat d'entrée (COE), les inscriptions obligatoires, les certificats de vaccination et d'assurance, les vaccins autorisés... dans les FAQ du site www.tourismthailand.ch. Il est fortement recommandé de vérifier les mises à jour des réglementations relatives aux voyages. Liens utiles : [Ambassade royale de Thaïlande à Berne](#).

Pour de plus amples informations et des images (médias) :

Gere Gretz & Maxime Constantin, Office National du tourisme thaïlandais

Zähringerstrasse 16, 3012 Bern

Tél : 031 300 30 88, Email: info@tourismthailand.ch, www.tourismthailand.ch